

Règlement – Jeu-concours #J’achète Grand Lieu avec la carte cadeau Petits commerces

Grand Lieu Communauté organise un jeu-concours à l’occasion du lancement de l’opération #J’achète Grand Lieu avec la carte cadeau Petitscommerces. Le concours a pour objectif de faire connaître ce nouveau dispositif aux habitants du territoire. Le concours est gratuit sans obligation d’achat.

Il est précisé que ce jeu n’est pas organisé ou parrainé par Facebook. Les informations que les participants communiquent sont fournies à l’organisateur et non à Facebook.

Conditions de participation

Le jeu-concours est gratuit et ouvert uniquement aux particuliers, disposant d’un accès à internet ainsi que d’une adresse électronique valide, et d’un compte Facebook. Ne sont pas admis à participer les professionnels de tout type ainsi que toutes personnes ayant participé à l’élaboration du jeu-concours. Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le jeu-concours se déroule exclusivement sur la page Facebook Grand Lieu Communauté, accessible à l’adresse www.facebook.com/Grandlieucommunaute durant la période indiquée sur chaque publication.

Pour y participer, le participant doit :

- Disposer d’un compte Facebook valide,
- Se rendre sur la page fan Facebook Grand Lieu Communauté, puis sur la publication dédiée au Concours,
- « Liker » (c’est à dire avoir cliqué sur le bouton « J’aime ») de la publication du Concours
- Commenter la publication en suivant les instructions de participation détaillées au sein de celle-ci.

L’inscription au tirage au sort n’est effective qu’au terme de ces étapes. Les dates de participation de chaque jeu-concours sont indiquées sur la publication dédiée au jeu-concours. Il n’est autorisé qu’une seule participation par personne et par publication.

Désignation des gagnants

Le gagnant ou les gagnants seront déterminés par un tirage au sort, parmi les participations déclarées comme valides. Le tirage au sort sera effectué, dans les 7 jours suivants la fin du Concours, à la date mentionnée au sein de la publication dédiée au Concours.

Le tirage au sort sera effectué par l’Organisateur, Grand Lieu Communauté.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l’élimination pure et simple de la participation de son auteur. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l’organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu’elle jugera utile.

Lots

Chaque gagnant remportera le lot indiqué au sein de la publication dédiée au jeu-concours en cours, à savoir une carte cadeau d'une valeur de 20 € par publication. Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Grand Lieu Communauté ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, ou de la perte du lot par le gagnant.

Conditions de remise des gains

Chaque gagnant sera sollicité dans les 7 jours suivant le tirage au sort, par Grand Lieu Communauté, afin de lui confirmer la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier par un message privé Facebook.

Il lui faudra dès lors communiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email et adresse postale) en réponse au dit message de Grand Lieu Communauté.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain par Grand Lieu Communauté sera réputé renoncer à celui-ci. Elle sera alors déchu de son droit et le lot deviendra la propriété de l'organisateur et pourra être attribué à un nouveau gagnant. Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Le lot sera à retirer par le gagnant auprès de la boutique mentionnée dans la publication du jeu-concours.

Informatiques et libertés

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande auprès Grand Lieu Communauté. Les données collectées sont exclusivement destinées à Grand Lieu Communauté et aux commerces partenaires du jeu-concours.

Droits à l'image

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Grand Lieu Communauté à utiliser ses noms, prénoms dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de deux ans.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et leurs représentants aux clauses de ce règlement.